

Budget et programme triennal en immobilisations

Prenez avis qu'à sa séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2025, le Conseil municipal de la Ville de Lachute a décrété le remplacement de la distribution à chaque adresse civique du budget et du programme triennal en immobilisations par la publication d'un document explicatif selon les dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Budget 2026

• **Programme des dépenses en immobilisations 2026-2027-2028**

La Ville de Lachute dépose un programme triennal en immobilisations pour les années 2026-2027-2028 totalisant 84 436 440 \$, soit 31 383 500 \$ pour 2026, 28 030 544 \$ pour 2027 et 25 022 396 \$ pour 2028.

Les principaux projets retenus pour l'exercice 2026 sont les suivants :

Travaux d'infrastructures

– Maintien des infrastructures en milieu urbain	7 000 000 \$
– Réfection du réseau routier, trottoirs et aménagement de sentiers	1 350 000 \$
– Réfection des infrastructures de l'eau potable et usée	2 260 000 \$
– Travaux dans les bâtiments municipaux	250 000 \$
– Nouvelle bibliothèque	6 500 000 \$
– Infrastructures avenue Lorraine (projet Promoteur)	8 000 000 \$

Loisirs

– Aménagement des espaces verts et bleus	1 218 000 \$
--	--------------

Travaux publics et incendie

– Véhicules et équipements	1 803 000 \$
----------------------------	--------------

Autres projets - Génie	1 525 000 \$
-------------------------------	--------------

Autres projets	1 477 500 \$
-----------------------	--------------

• **Budget des activités de fonctionnement**

La Ville dépose un budget équilibré dont les revenus et charges s'élèvent à 38 930 600 \$. Cela représente une augmentation de 2 642 400 \$, soit 7,3 % par rapport au budget de l'année précédente.

• **Taxe foncière générale**

Pour 2026, la Ville poursuit l'application de son régime d'impôt foncier à taux variés, lequel permet de fixer plusieurs taux de la taxe foncière générale pour chacune des catégories et sous-catégories suivantes :

– résiduelle	0,5113 \$/100 \$ d'évaluation
– 1 à 5 logements	0,3875 \$/100 \$ d'évaluation
– 6 logements et plus	0,6295 \$/100 \$ d'évaluation
– frontage sur rue privée	0,3875 \$/100 \$ d'évaluation
– immeubles non résidentiels	1,7008 \$/100 \$ d'évaluation
– hangars d'avion non commerciaux	1,1906 \$/100 \$ d'évaluation
– vente en gros d'animaux de ferme	1,9975 \$/100 \$ d'évaluation
– immeubles industriels	1,7023 \$/100 \$ d'évaluation
– terrains vagues desservis	0,7903 \$/100 \$ d'évaluation
– immeubles agricoles	0,4550 \$/100 \$ d'évaluation

• **Taxes spéciales**

La Ville impose sur la base de l'évaluation foncière une taxe spéciale pour le service de dette comme suit :

– secteur urbain	0,1673 \$/100 \$ d'évaluation
– secteur semi-urbain	0,1523 \$/100 \$ d'évaluation
– secteur rural	0,1269 \$/100 \$ d'évaluation
– secteur annexion St-Jérusalem	0,1269 \$/100 \$ d'évaluation

La Ville impose également sur la base de l'évaluation foncière les taxes spéciales de fonctionnement suivantes :

– service d'égout	0,03221 \$/100 \$ d'évaluation
– assainissement des eaux usées	0,06330 \$/100 \$ d'évaluation

• **Tarifications**

Pour 2026, la Ville impose les tarifications résidentielles de base suivantes :

– eau au tarif de base	258 \$
– eau pour piscine	75 \$
– enlèvement des matières résiduelles et compostables	130 \$
– collecte sélective	-- \$
– écocentre	36 \$
– contrôle biologique des insectes piqueurs :	17 \$

Pour plus de détails, veuillez consulter le site Web de la Ville de Lachute au www.lachute.ca